



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Une seule capture accidentelle de cétacé en Manche

**Les premiers résultats de l'étude « *Fileyeurs Manche cétacé* » ou Filmancet, lancée en novembre 2008, montrent que la capture accidentelle de cétacés en Manche reste, a priori, rare.**

Un marsouin ou un dauphin. Voilà ce que les fileyeurs de la Manche aimeraient éviter de remonter dans leurs filets. Décidés à limiter l'impact des filets sur l'environnement, ils ont lancé, en novembre 2008, une étude baptisée « *Fileyeurs Manche cétacés* » ou Filmancet. Il s'agit d'établir un état des lieux de la réalité des captures accidentelles de mammifères marins, en Manche et d'étudier la mise en œuvre de solutions techniques adaptées pour les limiter, dans la mesure du nécessaire. Les premiers résultats ont été communiqués, fin octobre, lors du salon Itech'Mer de Lorient.

Sur près de 250 marées observées jusqu'alors, à bord des 60 navires participants au programme entre Roscoff et Boulogne sur mer, les observateurs embarqués n'ont constaté qu'une seule capture accidentelle de marsouin en juin dernier.

Le risque de capture accidentelle de mammifères marins par les navires de pêche est un phénomène connu. Les plus susceptibles d'être pris au piège par les filets calés sur le fond sont les marsouins et les phoques. Ils se nourrissent dans les zones où les fileyeurs travaillent. Ignorant le filet, ils peuvent se retrouver prisonniers. Les scientifiques estiment que, pour ne pas mettre une espèce en danger, ces captures ne doivent pas dépasser 1,7% de sa population totale. Evaluée annuellement, pour chaque espèce, mais jusqu'à présent seulement dans certaines zones de pêche et pour certains métiers, l'occurrence des captures accidentelles par des navires de pêche est aujourd'hui en dessous des seuils fixés scientifiquement. Reste que, dans un souci grandissant de préservation de l'environnement et de la biodiversité, les professionnels cherchent à limiter au maximum ces captures.

Le programme prévoit de tester, l'année prochaine les répulsifs acoustiques, ou Pinger, préconisés par la commission européenne. La campagne permettra de valider les résultats très mitigés déjà obtenus par un autre programme similaire, Pingiroise. Leur coût d'utilisation s'avère très élevé. Pour un fileyeur de 15 mètres, à raison d'un répulsif tous les 250 mètres de filet, cela représente environ 60 000 euros par an. Leur efficacité n'a, parallèlement, pas pu être démontrée de manière significative. Lorsqu'il fonctionne le signal éloigne réellement les mammifères marins. Encore faut-il qu'il fonctionne... Les batteries non rechargeables et à faible longévité ont en effet des durées de vie

variables. Par ailleurs, l'installation des Pinger, et leur emmêlement dans les filets, pose des problèmes de sécurité aux équipages.

Ces résultats et ceux qui suivront seront intégrés au rapport annuel que doit remettre la France à l'Union européenne. Leur prise en compte contribuera à ce que le phénomène des captures accidentelles soit géré de manière optimale par la profession, afin d'assurer une pêche durable et une protection effective des populations de mammifères marins.

#### **La commission européenne très concernée**

La conservation des cétacés fait l'objet de plusieurs accords internationaux et depuis 2004, un règlement européen impose que chaque Etat Membre mette en place un ensemble de mesures permettant d'évaluer et de limiter le phénomène des captures accidentelles par les navires de pêche. Chaque année, la Commission européenne demande aux Etats un rapport sur les actions menées en ce sens.

#### ***Mise en œuvre du programme Filmancet***

Action collective financée par la profession de pêche maritime, l'Etat français, l'Union européenne, les Régions Bretagne et Nord-Pas-de-Calais, le programme Filmancet a officiellement débuté en novembre 2008 et doit durer deux ans. Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins assure la conduite et l'animation du programme et les Comités régionaux des pêches de Bretagne et du Nord-Pas-de-Calais sont chargés de sa mise en œuvre, grâce à l'assistance technique et scientifiques de bureaux d'étude et d'associations spécialisées (SINAY, Observatoire pour la conservation pour l'étude des animaux et milieux marins). Des observateurs embarquent toute l'année à bord des navires fileyeurs originaires de plusieurs quartiers maritimes de Manche, selon un plan annuel d'observation établi par l'Ifremer, qui respecte les spécificités (espèces ciblées, lieux de capture) et la saisonnalité de l'activité des navires de pêche. Leurs observations sont ensuite rapportées à Ifremer et au Centre de recherche sur les mammifères marins (CRMM), chargé de leur analyse et de leur traitement. Les différents acteurs du programme se réunissent périodiquement au sein d'un comité de pilotage national, afin de coordonner et assurer un suivi optimal des actions réalisées et à venir.

Contact presse : Marie Vecten, responsable de la communication – tél : 06 47 02 27 74

Le 3 novembre 2009